

Revendications pour l'accompagnement des élèves EANA et des dispositifs UPE2A/NSA

Ces revendications s'appuient sur :

- la **Circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012**, qui réaffirme les principes de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.
- les préconisations de l'étude universitaire **EVASCOL (2019)** sur les EANA et EFIV.

1. Statut des enseignants et conditions de travail :

- **◆ Reconnaissance spécifique du rôle des enseignants UPE2A/NSA :**
Généraliser et harmoniser le **statut de coordinateur** pour les enseignants des UPE2A/NSA (titulaires et contractuels) et leur accorder **une décharge de service pour la coordination** du dispositif.
- **◆ Une rémunération adaptée :**
Reconnaître la spécificité et la charge de travail de l'enseignant coordinateur de l'UPE2A/NSA (titulaire et contractuel): en doublant la NBI et en l'attribuant de manière systématique dès septembre.
- **◆ Formation initiale et continue pour les enseignants :**
Assurer la formation initiale et continue des enseignants, tant des UPE2A/NSA que des classes ordinaires, sur le temps de service, pour mieux comprendre les besoins des élèves allophones et adopter des pratiques pédagogiques adaptées (voir **Circulaire 2012-141**, point 2.5).
Maintenir les **Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP)** pour les enseignants des UPE2A, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le soutien mutuel.
- **◆ Salle attribuée au dispositif UPE2A/NSA.**

2. Amélioration du dispositif UPE2A :

- **◆ Effectifs réduits dans les UPE2A/NSA :**
Limiter les effectifs dans les UPE2A à **15 élèves maximum** pour garantir un suivi individualisé et éviter la surcharge des classes.
« Prévoir et organiser l'inclusion en réservant des places pour les EANA/EFIV dans toutes les classes ordinaires des établissements disposant d'UPE2A » (préconisation EVASCOL).
- **◆ Augmentation du nombre de dispositifs UPE2A/NSA :**
Augmenter le nombre de dispositifs UPE2A et NSA dans l'académie, en particulier dans les zones à forte concentration d'élèves allophones, pour répondre aux besoins croissants.
Nous demandons en particulier, la création d'un autre dispositif NSA à Toulouse (31100), et au niveau académique, au moins un dispositif NSA par département.
- **◆ Augmenter le nombre d'heures de FLS en UPE2A :**
Augmenter le nombre d'heures du dispositif UPE2A à **18 heures** afin de faciliter l'inclusion des élèves EANA: en leur « permettant de suivre l'intégralité de l'horaire d'une discipline » et le suivi d'«un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de [...] **12 heures minimum** dans le second degré », comme indiqué dans **la Circulaire 2012-141** (point 2.2).
- **◆ Flexibilité dans le parcours d'accueil :**
Assurer une certaine flexibilité concernant la durée du passage dans le dispositif UPE2A, permettant aux élèves rencontrant des difficultés particulières **de bénéficier d'une deuxième année dans le dispositif** (voir **Circulaire 2012-141**, point 2.2).

- **◆ Prolongation de l'accompagnement :**
Mettre en place 2 à 3 heures de **renforcement en français langue seconde (FLS)** après la sortie du dispositif UPE2A pour accompagner les élèves allophones dans leur scolarité. Comme indiqué dans le point 2.2 de la **Circulaire 2012-141**: « Plusieurs années peuvent être nécessaires à l'acquisition d'une langue, pendant lesquelles un accompagnement doit être assuré ». Ces heures doivent être comptées dans la DGH de l'établissement.
- **◆ Enseignement de deux disciplines dédiées au EANA:**
Généraliser, à l'échelle académique, **l'ajout d'heures d'« enseignement de deux disciplines autres que le français** (les mathématiques et une langue vivante étrangère de préférence) » (cf. **Circulaire 2012-141**, point 2.2), en complément des 12 heures de cours de FLS.

3. Cohérence et suivi du parcours scolaire des élèves allophones :

- **◆ Continuité de la prise en charge après le dispositif UPE2A/NSA :**
Assurer la continuité de la prise en charge et du soutien pédagogique après le passage dans le dispositif UPE2A/NSA, en mettant en place des **aménagements** spécifiques (dictionnaire, tiers temps, etc.) pour faciliter l'intégration des élèves dans les classes ordinaires, en « prenant en compte la durée d'appropriation de la langue française en tant que langue seconde, estimée entre 3 et 7 ans » (EVASCOL).
- **◆ Adaptations aux examens :**
Mettre en place des **aménagements spécifiques** pour les élèves allophones lors des examens : garantir le droit à l'utilisation du **dictionnaire** et accorder « l'obtention automatique du **tiers-temps** »(EVASCOL). Ces mesures visent à garantir une évaluation équitable de leurs compétences, en tenant compte des défis linguistiques qu'ils rencontrent.
- **◆ Reconnaissance de la langue première au titre de la LVB :**
Reconnaissance du « plurilinguisme des élèves dans le cadre de la validation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en ce qui concerne le domaine 1 » (EVASCOL) et dans le cadre des examens.
- **◆ Dossier scolaire des élèves allophones :**
Assurer la **transmission fluide des informations** entre établissements et personnels éducatifs, garantissant ainsi un suivi continu et une adaptation de l'accompagnement tout au long de la scolarité des élèves, même après leur sortie des dispositifs UPE2A/NSA.
- **◆ Orientation des élèves allophones :**
Faciliter l'orientation des élèves allophones en leur accordant des bonifications, y compris après leur passage en UPE2A/NSA et après l'année de seconde, afin que les difficultés liées à la maîtrise de la langue ne soient pas un frein à une orientation choisie (**Circulaire 2012-141**, point 2.3).
- **◆ Aménagement de scolarité en lycée :**
Étendre la possibilité d'effectuer l'année de première en deux ans à tous les EANA arrivés depuis moins de 4 ans révolus.

4. Conditions d'accueil et accompagnement des familles :

- **◆ Harmonisation et accélération des procédures d'accueil :**
Généraliser les Cellules d'accueil, composées de spécialistes de l'orientation et du FLS. Réduire les **délais d'attente** entre l'arrivée et la scolarisation des élèves. Possibilité de **réorienter** les élèves à la suite d'une période d'observation dans les dispositifs.
- **◆ Médiation et interprétariat :**
Mettre à disposition des interprètes et des médiateurs culturels pris en charge au niveau académique pour faciliter la communication avec les familles non francophones.
- **◆ Inclusion du dispositif dans le projet d'établissement :**
Inscrire l'inclusion des EANA/EFIV (et des OEPRE) dans le **projet d'établissement** et mettre en place un **protocole d'accueil** des élèves EANA impliquant **tous les personnels**, pour assurer une prise en charge cohérente et un accompagnement adapté tout au long de leur scolarité.

5. Accompagnement et bien-être des élèves allophones :

- ◆ **Suivi des élèves en situation de handicap :**
Faciliter le parcours de soins des élèves allophones en situation de handicap, en faisant passer les dossiers en priorité. Mettre en place des **aménagements et un accompagnement spécifique** en attendant l'évaluation MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). **Reconnaitre la validité des dossiers médicaux établis dans les pays d'origine.**
- ◆ **Recrutement d'AESH formés :**
Augmenter le **recrutement d'accompagnants** d'élèves en situation de handicap (AESH) spécialement formés pour travailler avec des élèves allophones.
- ◆ **Suivi psychologique des élèves allophones :**
Mettre en place un suivi psychologique pour les élèves ayant vécu des parcours migratoires difficiles, afin de favoriser leur bien-être et leur intégration scolaire.
- ◆ **Assistant pédagogique en UPE2A/NSA :**
Nécessité d'un assistant pédagogique dans les dispositifs UPE2A/NSA, pour accompagner les élèves EANA : élèves à besoins éducatifs particuliers multiples.

Document élaboré suite à la journée d'étude et au groupe de travail sur la scolarisation des élèves allophones, organisés par la CGT Educ'action le 25 et 27 mars 2025.